Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260209-S01-CC-15-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/02/2026
Mise en ligne : 19/02/2026

Charte verte du réseau de Lecture publique LA Bib

Préambule : en tant que professionnels et acteurs du réseau des médiathèques de Laval Agglo, nous nous engageons à agir ensemble et améliorer nos pratiques en faveur du développement durable**.**

Nous sommes convaincus que nous engager sur des sujets de transition écologique, c'est agir en cohérence avec nos valeurs de coopération, de service à la communauté en contribuant à la santé globale de nos concitoyens, et à une société ouverte et inclusive.

Nous savons que nous pouvons compter sur la créativité, sur la capacité d'actions innovantes, et sur l'esprit de réseau pour faire face aux défis.

C'est avec dynamisme et enthousiasme que cette charte affirme des valeurs communes du réseau LA Bib que sont : l'esprit d'équipe, la citoyenneté, l'évolution et la créativité. La charte verte a pour ambition de proposer des solutions applicables et réalisables qui facilitent la mise en action de chaque équipement de lecture publique, et qui puissent être évaluées régulièrement.

Nos propositions sur

Les collections :

- ●équipement : réparer, valoriser les documents et diminuer les équipements si nécessaire et utiliser des matériaux moins polluants
- ●mutualiser les ressources documentaires en facilitant le travail en réseau
- ●sensibiliser à la transition écologique et à ses enjeux via l'offre documentaire

La médiation :

- ●sensibiliser les publics aux enjeux écologiques par la programmation culturelle et les actions pédagogiques
- ●tendre vers des services innovants facilitant la mutualisation des ressources de médiation
- ●mobiliser l'expertise des partenaires locaux et des citoyens pour développer des projets vertueux
- ●s'assurer que les moyens de communication s'adressent bien aux publics concernés**,** ceci afin de limiter une diffusion massive**,** qu'elle soit numérique ou papier

Le bâti / mobilier :

- •réparer avant de racheter
- •réemployer des biens qui ne sont plus utilisés dans une bibliothèque au profit d'une autre bibliothèque du réseau**,** en facilitant la mutualisation des ressources
- ●si on doit jeter, favoriser les filières de recyclage. Si on doit acheter, favoriser les fournisseurs écoresponsables, en respectant la réglementation ERP Établissement Recevant du Public, auprès de fournisseurs labellisés, acheter en circuit court

Les pratiques internes :

- ●participer à des formations «ateliers sur la transition écologique des bibliothèques »
- ●effectuer le tri des déchets**,** aussi bien sur les temps professionnels que sur les temps de pause conviviaux et favoriser le réemploi
- ●réduire les impressions et favoriser la réutilisation des supports papiers en noir et blanc sur du papier recyclé
- ●utiliser des outils collaboratifs à l'échelle du réseau, limiter le partage d'une pièce jointe, trier les mails
- ●privilégier l'achat de denrées alimentaires locales / éviter le gaspillage alimentaire
- ●favoriser le covoiturage ou les mobilités douces pour ses trajets domicile / travail et ses trajets professionnels (avoir un véhicule électrique / vélo mise à disposition par son employeur)
- ●envisager le télétravail quand les missions le permettent

25/09/2025 : charte rédigée lors d'une journée de formation professionnelle des bibliothèques du réseau en co-construction avec la bibliothèque départementale de la Mayenne et le réseau LA Bib.